



La parole aux candidats

Forêts de France a interrogé les huit principales listes françaises qui se présentent aux élections européennes, pour comprendre leur vision de la gestion forestière et leurs priorités pour la filière forêt-bois. Cinq partis ont répondu au questionnaire envoyé : Europe Écologie Les Verts ; l'Alliance rurale ; La France insoumise ; Les Républicains ; Place publique et le Parti socialiste. Leurs réponses sont retranscrites dans les pages qui suivent.



Parlement européen. © Pixabay.

Les partis interrogés par *Forêts de France* et leur tête de liste (les partis marqués d'un astérisque n'ont pas répondu à nos sollicitations) :

Parti	Tête de liste	Groupe politique
La France insoumise	Manon Aubry	La Gauche au Parlement européen
Parti communiste français*	Léon Deffontaines	
Les Républicains	François-Xavier Bellamy	Parti populaire européen
Renaissance, Modem, Horizons*	Valérie Hayer	Renew Europe
Place publique et Parti socialiste	Raphaël Glucksmann	Alliance progressiste des socialistes et démocrates
Europe Écologie Les Verts	Marie Toussaint	Verts/Alliance libre européenne
Reconquête*	Marion Maréchal	Conservateurs et réformistes européens
Rassemblement national*	Jordan Bardella	Identité et Démocratie
Alliance rurale	Jean Lassalle	



Marie Toussaint. © European Union 2023.

Réponses de Marie Toussaint Tête de liste d'Europe Écologie Les Verts

Forêts de France. La politique forestière française repose sur l'équilibre multifonctionnel (économique, social et environnemental) de sa gestion. Pensez-vous qu'une remise en cause de cet équilibre soit pertinente ?

Marie Toussaint. L'équilibre des forêts est fondamental. [...] Or, aujourd'hui, nos forêts se clairsemment et leur biodiversité s'effondre. Les forestiers constatent la propagation des maladies, la faiblesse de certains individus. Une partie des forêts passe de puits absorbant le carbone à émetteur net [...]. La politique forestière doit tenir compte de ces évolutions si nous voulons maintenir une activité économique dans les forêts. Il nous faut donc retrouver un équilibre plus durable, dans lequel les activités économiques sont menées plus raisonnablement [...].

Certains affirment que la forêt est un « bien commun ». Partagez-vous cette approche ?

Les forêts, car ce terme regroupe une multitude de réalités différentes, sont des biens communs, notamment parce que leur dégradation ou leur perte a un impact sur l'ensemble de nos vies [...]. [L]a nature de manière générale devrait être un bien commun. [...]. Cette idée n'empêche pas que les usagers d'un bien commun en tirent une activité économique. Mais elle place la préservation de l'espace comme prioritaire [...].

Aussi, il s'agit de repenser la nature comme appartenant à tous, devant bénéficier à tous et nécessitant de faire des choix de manière démocratique. [...]

Selon le traité de Rome, la politique forestière est de la responsabilité des États membres. Pensez-vous qu'une évolution serait souhaitable, surtout en cette période de changement climatique ? Une politique unique de gestion forestière au sein de l'Union européenne est-elle selon vous possible/souhaitable ?

La politique agricole commune utilise déjà plus de 8 milliards d'euros (2014-2020) pour les forêts, notamment pour le reboisement, la résilience et la prévention des dommages. Les forêts sont au croisement de plusieurs approches et la stratégie européenne pour les forêts pour 2030 montre bien leur intérêt au-delà de la logique économique.

Au vu de la diversité des forêts en Europe, de leur histoire, de leur mode de gestion, je ne suis pas inquiète d'une uniformisation de la gestion forestière. En revanche, l'Union européenne peut et doit accompagner les secteurs de la sylviculture et de la foresterie vers une pratique durable, notamment à travers ses compétences en matière environnementale (Pacte vert, biodiversité, eau) mais aussi énergétique (question du bois énergie) ou industrielle (débouchés pour le bois). La question de la recherche et du partage de pratique a également une pertinence au niveau européen.

Souhaitez-vous commenter le positionnement de votre parti sur un sujet/une réglementation discutés récemment à l'échelle de l'UE (ex : RDUE, restauration de la nature, directive sur les énergies renouvelables, monitoring des forêts...) ?

Nous, écologistes, pouvons être fiers d'avoir vu les sujets environnementaux au cœur du débat européen de la précédente mandature. [...] Nous avons arraché la victoire sur la reconnaissance du crime d'écocide [...]. Aussi, nous nous sommes battus pour la loi de restauration de la nature. Elle est aujourd'hui entre les mains des États membres. Malheureusement, l'union des conservateurs et de l'extrême droite est en train de mettre en danger ce texte durement négocié. [...]

Les filières forêt-bois française et européenne demandent un report de l'application du RDUE (Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts) et de nouvelles discussions afin de le rendre concrètement applicable. Défendrez-vous cette volonté de renégociation ?

Aujourd'hui, [...] on ne peut plus exploiter nos forêts de façon intensive et industrielle. Si les propriétaires veulent aussi pouvoir vivre de leur bois, il n'y a pas d'autre choix que de le gérer différemment. Or, nos consommations ne mettent pas en danger que le territoire européen. [...]

C'est pour ça que l'application et même l'extension de ce règlement sont fondamentales.

Toutefois, nous entendons les demandes des filières forestières françaises, directement impliquées. Les problèmes opérationnels [...] doivent en effet être résorbés et nous semblent solvables sans revenir sur les objectifs.

Selon vous, faut-il mettre en place au niveau européen un nouveau dispositif de suivi des forêts ? Surtout, quel niveau de granularité et quelle subsidiarité laisser aux États membres dans ce domaine ?

La Commission européenne a réussi à impulser une stratégie forestière et à mettre sur la table une proposition de surveillance commune des forêts d'Europe. Mais le texte ne sera pas adopté avant la fin de la mandature actuelle. Nous reprendrons le travail sur cette proposition de règlement qui permet de s'outiller au niveau européen et de renseigner les politiques publiques.

Au sein du Parlement européen, les commissions travaillent les sujets en amont des votes en séance plénière. L'attribution de chaque domaine est proposée par les présidents de groupe ou à la demande des commissions. Dans ce contexte, trouveriez-vous souhaitable que les propositions liées à la forêt soient systématiquement attribuées à la Commission « agriculture » ?

L'attribution systématique n'a pas de sens. La forêt est au croisement de nombreux sujets. Chaque proposition doit être attribuée en fonction du sujet qu'elle aborde.



Paysage agricole français. Sylvain Gaudin © CNPF.



Willy Schraen. DR.

Réponses de Willy Schraen Président de l'Alliance rurale et 3^e sur la liste

Forêts de France. La politique forestière française repose sur l'équilibre multifonctionnel (économique, social et environnemental) de sa gestion. Pensez-vous qu'une remise en cause de cet équilibre soit pertinent ?

Willy Schraen. Si les différentes mesures rendant inexploitable les forêts privées poussées par l'écologie radicale ne sont pas appliquées, nous ne voyons pas à l'Alliance rurale de raisons de renverser la table. La forêt française progresse sur tous les points.

En revanche, si les mesures folles que sont les aires protégées et les réserves intégrales deviennent trop contraignantes et se multiplient pour de bon, il faudra probablement la renverser.

Certains affirment que la forêt est un « bien commun ». Partagez-vous cette approche ?

L'Alliance rurale est vent debout contre cette affirmation. La forêt domaniale est propriété de l'État. Elle appartient donc à tous les Français. La forêt privée porte elle bien son nom. Privée comme « propriété privée », qui est un fondement de notre constitution et un acquis de la Révolution. La forêt privée n'est pas un bien commun !

Selon le traité de Rome, la politique forestière est de la responsabilité des États membres. Pensez-vous qu'une évolution serait souhaitable, surtout en cette période de changement climatique ? Une politique unique de gestion forestière au sein de

L'Union européenne est-elle selon vous possible/souhaitable ?

L'Alliance rurale est pour une Europe conforme à l'esprit de ses fondateurs : paix, collaboration économique, sécurité, marché commun et en plus monnaie unique. En revanche, nous sommes totalement opposés à une gestion technocratique par le haut. Donc pas d'uniformisation et de destruction des spécificités, mais une gestion de bon sens au plus près du terrain.

Souhaitez-vous commenter le positionnement de votre parti sur un sujet/une réglementation discutés récemment à l'échelle de l'UE (ex : RDUE, restauration de la nature, directive sur les énergies renouvelables, monitoring des forêts...) ?

Jean Lassalle et moi-même portons une vision positive et humaniste de l'écologie. Il est pour l'Alliance rurale impensable d'exclure les hommes des territoires et les forestiers de leurs bois. L'écologie punitive ne doit pas être un prétexte d'expropriation gratuite, qui ne dit pas son nom, des propriétaires forestiers.

Les filières forêt-bois française et européenne demandent un report de l'application du RDUE (Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts) et de nouvelles discussions afin de le rendre concrètement applicable. Défendrez-vous cette volonté de renégociation ?

Nous nous battons pour les forestiers français sur ce sujet et ce n'est pas de l'électoratisme... car, à la différence des autres partis, seule l'Alliance rurale

propose que tous les textes européens soient débattus au Parlement français pour que les élus du peuple souverain de France décident si oui ou non cette mesure est bonne pour le pays. Ce ne sont pas des technocrates bruxellois qui doivent décider à la place des propriétaires forestiers.

Selon vous, faut-il mettre en place au niveau européen un nouveau dispositif de suivi des forêts ? Surtout, quel niveau de granularité et quelle subsidiarité laisser aux États membres dans ce domaine ?

Arrêtons un peu avec les normes et les contrôles et les comités pour contrôler les contrôleurs. Qui mieux que les forestiers pour savoir ce qui est bon pour leur forêt. La forêt, ce n'est pas un jouet... Ils en vivent, la choient, en prennent soin. Faisons confiance aux gens de terrain !

Au sein du Parlement européen, les commissions travaillent les sujets en amont des votes en séance plénière. L'attribution de chaque domaine est proposée par les présidents de groupe ou à la demande des commissions. Dans ce contexte, trouveriez-vous souhaitable que les propositions liées à la forêt soient systématiquement attribuées à la Commission « agriculture » ?

Nous souhaitons créer au Parlement européen un groupe « Ruralité et Territoires » pour s'occuper avec compétence et passion de ces sujets. La Commission « Agriculture et développement rural » semble bien à propos pour traiter la forêt même si les Commissions « Développement régional » et « Industrie, recherche et énergie » pourraient aussi s'en occuper de temps en temps.



Drapeau européen. DR.



Manon Aubry. © The Left.

Réponses de La France insoumise

Forêts de France. La politique forestière française repose sur l'équilibre multifonctionnel (économique, social et environnemental) de sa gestion. Pensez-vous qu'une remise en cause de cet équilibre soit pertinente ?

La France insoumise. L'équilibre multifonctionnel est le fondement affirmé de la politique forestière française, mais sa mise en pratique est loin d'être effective. Des moyens de l'État sont orientés vers des pratiques forestières visant une rentabilité économique à court terme, au détriment de la préservation des écosystèmes forestiers (par exemple, 87 % du plan de relance pour la forêt financent des monocultures). Dans le même temps, les moyens alloués à l'ONF et à l'OFB sont réduits. Alors que les écosystèmes forestiers sont dangereusement menacés par la crise écologique, des pratiques qui semblaient il y a quelques décennies avoir peu de conséquences (ou dont les conséquences n'étaient pas observées) doivent être abandonnées pour respecter cet équilibre. Les monocultures favorisent les proliférations de ravageurs et les épidémies ; sur de grandes surfaces, les coupes rases détruisent la biodiversité, les sols, la ressource en eau. Non seulement cet équilibre ne doit donc pas être remis en cause, mais il doit être renforcé et précisé : l'écologie est la condition, le social, la finalité et l'économie, le moyen.

Certains affirment que la forêt est un « bien commun ». Partagez-vous cette approche ?

Le titre de notre programme forêt est : « Forêt : respecter ce bien commun et ceux qui y travaillent¹ ». Cela ne veut pas dire qu'il faudrait intégralement

collectiviser la propriété forestière, mais que le droit des propriétaires à disposer de leur bien doit être distingué de l'abus, en le subordonnant à la préservation de ces écosystèmes indispensables à la survie de toute la population : la forêt filtre l'eau, assainit l'air et abrite la plus grande part de la biodiversité terrestre, qui sont des biens communs mondiaux. Aussi la puissance publique doit-elle intervenir, car elle est la seule garante des usages futurs des forêts actuelles.

Selon le traité de Rome, la politique forestière est de la responsabilité des États membres. Pensez-vous qu'une évolution serait souhaitable, surtout en cette période de changement climatique ? Une politique unique de gestion forestière au sein de l'Union européenne est-elle selon vous possible/souhaitable ?

Si une meilleure coordination des politiques forestières est souhaitable au niveau européen, l'adoption d'une politique unique ne nous semble aujourd'hui ni souhaitable, en raison de l'orientation libérale des traités qui mettrait en danger le service public de la forêt, ni possible en l'état actuel des régimes fiscaux européens, particulièrement disparates dans le domaine forestier.

Souhaitez-vous commenter le positionnement de votre parti sur un sujet/une réglementation discutés récemment à l'échelle de l'UE (ex : RDUE, restauration de la nature, directive sur les énergies renouvelables, monitoring des forêts...) ?

Nous sommes fiers d'avoir contribué à l'adoption au Parlement européen du règlement sur la restauration de la nature même si ce texte aurait pu être bien plus ambitieux sans l'opposition de la droite et de l'extrême droite.

Les filières forêt-bois française et européenne demandent un report de l'application du RDUE (Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts) et de nouvelles discussions afin de le rendre concrètement applicable. Défendrez-vous cette volonté de renégociation ?

Non. Nous demandons que l'application de ce règlement soit effective (avec le classement des pays en fonction des risques de déforestation) et que des ressources suffisantes soient allouées à sa mise en œuvre équitable.

Selon vous, faut-il mettre en place au niveau européen un nouveau dispositif de suivi des forêts ?

¹. melenchon2022.fr/livrets-thematiques/foret/

Surtout, quel niveau de granularité et quelle subsidiarité laisser aux États membres dans ce domaine ?

Un dispositif européen de surveillance des forêts est souhaitable, pour une meilleure gestion des massifs transfrontaliers notamment, à condition de ne pas favoriser les outils technologiques au détriment des observateurs de terrain, ni de supplanter les dispositifs nationaux existants, mais de les compléter, de favoriser l'harmonisation des recueils de données et d'augmenter les critères qualitatifs.

Au sein du Parlement européen, les commissions travaillent les sujets en amont des votes en séance plénière. L'attribution de chaque domaine est proposée par les présidents de groupe ou à la demande des commissions. Dans ce contexte, trouveriez-vous souhaitable que les propositions liées à la forêt soient systématiquement attribuées à la Commission « agriculture » ?

Non. Les forêts ne sont pas des champs d'arbres ou des espaces destinés au défrichage et à la consommation humaine. Ce sont des espaces d'interaction entre faune et flore, qui garantissent la pérennité d'un grand nombre d'espèces animales, et des puits de carbone, qui garantissent la survie humaine sur la planète.



François-Xavier Bellamy. © European Union 2023.

**📢 Réponses de
François-Xavier Bellamy
Tête de liste des Républicains**

Forêts de France. La politique forestière française repose sur l'équilibre multifonctionnel (économique, social et environnemental) de sa gestion. Pensez-vous qu'une remise en cause de cet équilibre soit pertinente ?

François-Xavier Bellamy. Non, nous sommes favorables [...] à cet équilibre. Nous avons besoin d'une gestion de nos forêts qui prenne en compte ces différents aspects que vous évoquez. [...] L'aspect économique de la gestion forestière est essentiel pour la France [...]. De la même manière, les usages récréatifs ou sociaux des forêts sont [...] légitimes [...] [et] les aspects environnementaux de la gestion des forêts sont [...] fondamentaux. Nous souhaitons préserver un équilibre entre ces différents usages de nos forêts. Nous nous opposons par exemple au projet écologiste de reconstitution d'une forêt « primaire » dans les Ardennes entre la France, la Belgique et le Luxembourg. Nous voulons, en revanche, protéger la dernière forêt primaire d'Europe qui se situe entre la Pologne et la Biélorussie et développer une diplomatie européenne forte pour protéger les forêts primaires partout dans le monde.

Certains affirment que la forêt est un « bien commun ». Partagez-vous cette approche ?

Tout dépend de la définition de ce qu'est un « bien commun ». Nous lui préférons la notion de « bien à usage commun », ce qui permet de conserver l'équilibre multifonctionnel dont nous parlons. [...] En ce qui concerne les forêts publiques, il est évident qu'elles sont un « bien à usage commun » comme tous les biens publics. Pour les forêts privées, [...] [l]es propriétaires peuvent en faire usage selon leur volonté en respectant le cadre fixé par le législateur et par le pouvoir réglementaire.

Selon le traité de Rome, la politique forestière est de la responsabilité des États membres. Pensez-vous qu'une évolution serait souhaitable, surtout en cette période de changement climatique ? Une politique unique de gestion forestière au sein de l'Union européenne est-elle selon vous possible/souhaitable ?

L'Europe doit se concentrer sur l'essentiel en mettant sa force de frappe à la disposition de ses 27 États membres pour affronter les défis qui ne peuvent être relevés qu'ensemble. À l'inverse, l'Europe doit cesser de se disperser et parfois même de nuire, dans les domaines où elle ne doit pas intervenir car ils relèvent des États membres. [...] En ce qui concerne la politique forestière, nous souhaitons en laisser la responsabilité aux États membres, même si un appui de l'Union européenne ou des coopérations sont envisageables, notamment dans le domaine de la recherche. Une politique unique de gestion forestière au sein de l'Union européenne n'est pas souhaitable [...]. L'Europe doit faire confiance à ses États membres pour gérer les forêts qui sont très diverses à travers notre continent.



Souhaitez-vous commenter le positionnement de votre parti sur un sujet/une réglementation discutés récemment à l'échelle de l'UE (ex : RDUE, restauration de la nature, directive sur les énergies renouvelables, monitoring des forêts...) ?

À quelques exceptions près dans de nouveaux États membres, il n'y a pas de déforestation en Europe. [...]. Nous nous opposons à ce qu'il y ait « une règle unique pour tout le monde » fixée par la Commission européenne et à ce que la Commission européenne énonce des normes techniques comme elle le fait pour d'autres secteurs dans le domaine de la gestion des forêts et de la filière bois.

Les filières forêt-bois française et européenne demandent un report de l'application du RDUE (Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts) et de nouvelles discussions afin de le rendre concrètement applicable. Défendrez-vous cette volonté de renégociation ?

Oui, nous y sommes favorables ! Le [RDUE] de 2023 impose aux entreprises de confirmer que leurs produits ont été fabriqués sur des terres qui n'ont pas été soumises à la déforestation ou à la dégradation des forêts. Le règlement s'applique de la même manière aux produits provenant de l'intérieur et de l'extérieur de l'UE. Nous voulons limiter ce texte aux produits qui viennent de l'extérieur de l'UE [...]. Il faut faire une pause et réévaluer ce texte qui met en difficulté toutes les filières. Nous devons utiliser la force du marché intérieur pour lutter contre la déforestation à l'extérieur de l'Europe et non pour pénaliser nos producteurs, ce qui ne réglera rien au problème.

Selon vous, faut-il mettre en place au niveau européen un nouveau dispositif de suivi des forêts ? Surtout quel niveau de granularité et quelle subsidiarité laisser aux États membres dans ce domaine ?

Le niveau européen peut être utile afin de mutualiser des efforts de recherche pour trouver les moyens d'adapter nos forêts au changement climatique et suivre leur évolution. Il peut également y avoir des échanges de meilleures pratiques entre États membres. En revanche, le suivi de nos forêts doit relever des compétences des États membres.

Au sein du Parlement européen, les commissions travaillent les sujets en amont des votes en séance plénière. L'attribution de chaque domaine est proposée par les présidents de groupe ou à la demande des commissions. Dans ce contexte, trouveriez-vous souhaitable que les

propositions liées à la forêt soient systématiquement attribuées à la Commission « agriculture » ?

Il est utile qu'un même sujet soit traité par une même commission, les propositions liées à nos forêts pourraient donc être attribuées à la Commission « agriculture » du Parlement européen.



Raphaël Glucksmann. © European Union 2024.

Réponses de Raphaël Glucksmann Tête de liste pour Place publique et le Parti socialiste

Forêts de France. La politique forestière française repose sur l'équilibre multifonctionnel (économique, social et environnemental) de sa gestion. Pensez-vous qu'une remise en cause de cet équilibre soit pertinente ?

Raphaël Glucksmann. [L]es socialistes [...] ont introduit cette multifonctionnalité dans le droit forestier, en 2001. [...] Le remettre en cause serait une faute. [...]

Reste qu'il existe un déséquilibre entre les fonctions avec un tropisme très économique qui a tenté d'imposer une gestion économique des forêts aux particuliers propriétaires. [...]

Sur le plan économique, [...] il nous faut d'abord recréer un tissu d'entreprises de transformation du bois, ce qui impose un effort de formation de la main-d'œuvre et l'accompagnement d'une industrie adaptée à nos forêts. [...]

[L]a forêt est également un espace récréatif [...]. Cette fonction est primordiale mais oblige aussi à éduquer le public aux bons comportements à adopter.

Enfin, son rôle environnemental est incontestable [...] La préservation de son équilibre multidimensionnel est donc plus que nécessaire, ce qui [...] doit conduire plutôt à une réflexion sur la manière dont on gère cet espace.

Certains affirment que la forêt est un « bien commun ». Partagez-vous cette approche ?

[...] Pour l'instant, en France, les bois et forêts appartiennent au « patrimoine commun » de la nation. Ils sont placés sous la « sauvegarde de la nation ». Cela implique des droits et des devoirs à leurs détenteurs. Ce que nous constatons, c'est que les exigences environnementales se renforcent dans la gestion des forêts [...]. C'est autour du démembrement du droit de propriété à l'œuvre, de l'usus et de l'abus, qu'il faut réfléchir. La propriété complète est un mythe [...].

Selon le traité de Rome, la politique forestière est de la responsabilité des États membres. Pensez-vous qu'une évolution serait souhaitable, surtout en cette période de changement climatique ? Une politique unique de gestion forestière au sein de l'Union européenne est-elle selon vous possible/souhaitable ?

[...] On assiste aujourd'hui à un mouvement qui nous amène à poursuivre en ce sens. [...].

Mais il ne faut pas refaire les erreurs qui ont été commises avec la Politique agricole commune. La diversité particulière des forêts de l'UE permet une large application du principe de subsidiarité, d'où le rôle primordial qui incombe aux États membres en matière de gestion des forêts. Cette spécificité est d'ailleurs clairement mentionnée dans la stratégie de l'Union pour les forêts pour 2030.

L'intérêt d'une plus grande intégration est que nous pourrions aussi dégager des ressources pour les forestiers. Nous avons en effet besoin d'une juste rémunération des services rendus par ces espaces [...].

Les filières forêt-bois française et européenne demandent un report de l'application du RDUE (Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts) et de nouvelles discussions afin de le rendre concrètement applicable. Défendrez-vous cette volonté de renégociation ?

Le GIEC nous a dit l'impératif absolu de rompre avec la déforestation et il estime qu'il faut planter 322 millions d'hectares dans le monde d'ici 2050, [ce qui] est nécessaire pour atteindre les objectifs climatiques mondiaux.

En revanche, il faut aider la filière dans son adaptation, il faut l'aider à se moderniser, à développer la chimie du bois, à valoriser les essences européennes. [...] Nous défendons un projet de réindustrialisation de l'UE, visant à redonner sa puissance à l'espace communautaire. [...]

Selon vous, faut-il mettre en place au niveau européen un nouveau dispositif de suivi des forêts ? Surtout, quel niveau de granularité et quelle subsidiarité laisser aux États membres dans ce domaine ?

Oui, de manière à permettre une convergence d'objectifs quant à la préservation, la régénération et l'adaptation des forêts européennes. [...]

La spécificité de la question forestière et la grande diversité des forêts dans l'UE [...] imposent cependant une connaissance fine des terrains nationaux et régionaux.

En France, nous avons l'Inventaire forestier national, hébergé à l'IGN. [...] Il faut le conforter dans ses missions, lui donner les moyens pour les étendre si besoin. [...] [A]gréger les données à l'échelon européen est indispensable pour permettre un dialogue sur les risques et opportunités dont nous disposons. [...]

Au sein du Parlement européen, les commissions travaillent les sujets en amont des votes en séance plénière. L'attribution de chaque domaine est proposée par les présidents de groupe ou à la demande des commissions. Dans ce contexte, trouveriez-vous souhaitable que les propositions liées à la forêt soient systématiquement attribuées à la Commission « agriculture » ?

Les sujets relatifs à la forêt [...] doivent faire l'objet d'un partage entre plusieurs commissions. [...] [L]es questions forestières intéressent déjà la Commission « environnement » qui a des compétences partagées avec la Commission de l'agriculture. On peut même se poser la question d'une plus grande implication des commissions en charge de l'industrie et de la recherche. Les sujets de développement économique de la forêt [...] vont s'imbriquer de plus en plus aux enjeux environnementaux du fait des défis posés plus haut [...].